

Arrêté électoral 2026-190 portant élection d'un binôme de responsables de mention de doctorat au sein de l'ED 483 mention « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » en sciences sociales

La Présidente de l'Université

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'ED 483, notamment l'article 2.3 ;
- Vu** l'arrêté n°2026-117 portant élection d'un binôme de responsables de mention de doctorat au sein de l'ED 483 mention « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » en sciences sociales ;

Considérant que Mme Isabelle Boehm, responsable de la mention « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » au sein de l'ED 483 Sciences Sociales, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

Considérant la fin de mandat de Mme Marie-Odile Rousset en sa qualité de responsable suppléante de ladite mention à partir du 1^{er} septembre 2026 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Abrogation de l'arrêté n° 2026-117

L'arrêté électoral n° 2026-117 du 20 avril 2026 relatif à l'élection d'un binôme de responsables de la mention de doctorat « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » de l'ED 483 susvisé est abrogé.

Article 2 : Dates des élections

Une élection en vue de la désignation d'un binôme de responsables (titulaire et suppléant) de la mention de doctorat « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » au sein de l'ED 483 Sciences Sociales aura lieu :

Le jeudi 9 juillet 2026 de 9h00 à 17h00 par voie électronique, via l'outil « Balotilo »

Article 3 : Affichage de la liste électorale

La liste électorale sera affichée le jeudi 25 juin 2026 dans les locaux de l'ED 483 Sciences Sociales ainsi que sur le panneau d'affichage de la DRED de l'Université Lumière Lyon 2, bâtiment Belenos, 2^{ème} étage.

Article 4 : Campagne électorale

La campagne électorale est ouverte à compter du 25 juin 2026 et prend fin le 9 juillet 2026 à 17h00, heure de clôture du scrutin.

Le secrétariat de l'école doctorale transmettra les professions de foi des candidats aux électeurs ainsi que l'arrêté de recevabilité des candidatures.

Article 5 : Mode de scrutin

Le binôme de responsables de mention de doctorat « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » (titulaire et suppléant), est élu par les enseignants et enseignantes HDR de la mention, à la majorité des suffrages exprimés, conformément à l'article 2.3 du règlement intérieur de l'ED 483 précité.

Article 6 : Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures est obligatoire. La date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi est fixée au **1^{er} juillet 2026 à 12h00**. Le dépôt se fait auprès de Mme Mélina Faveton par envoi électronique : melina.faveton@univ-lyon2.fr sous la forme d'une profession de foi signée par le candidat ou la candidate titulaire et le candidat suppléant ou la candidate suppléante.

Article 7 : Dépouillement

Le dépouillement aura lieu le **9 juillet 2026 à l'issue du scrutin**, via l'outil « Balotilo ».

Article 8 : Proclamation des résultats

Le procès-verbal de dépouillement tient lieu de proclamation des résultats. Il est transmis à la direction de la recherche et des écoles doctorales et à la DAJIM.

Article 9 : Publicité

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et des électrices par voie électronique et affichage.

Article 10 : Exécution

Le Directeur de l'ED 483 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon,